

I. **DEPA** - PERSONNE PHYSIQUE



**Demande d'une aide dans le cadre du
PAQUET BANQUE CLIMATIQUE ET LOGEMENT DURABLE
DEPA-2022 - Personne physique**

Réservé à l'Administration

Dossier numéro AEV :

Dossier numéro ML :



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/reader).

Avis important :

Les données à caractères personnelles récoltées par ce formulaire sont traitées en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Veuillez naviguer vers le lien <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.

1. Informations concernant le demandeur

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

DEMANDEUR

Nom* :

Prénom* :

Numéro d'identification national* :

Adresse

Numéro de rue* :

Nom de rue* :

Code postal* :

Localité* :

Téléphone :

E-mail :

2. Informations concernant le logement faisant l'objet de la présente demande

Adresse

Numéro de rue* :

Nom de rue* :

Code postal* :

Localité* :

DONNEES CADASTRALES (à renseigner si une adresse postale est inexistante au moment du dépôt de la présente demande)

Commune :

Section :

N°(s) cadastral (aux) :

3. Relation entre le demandeur et le conseiller en énergie / artisan (en cas d'un assainissement énergétique)

Le demandeur donne son accord que le conseiller / artisan soit informé du suivi du dossier

☐ Oui

☐ Non

Le demandeur donne son accord que le conseiller / artisan reçoive une copie du décompte des aides

☐ Oui

☐ Non

Le demandeur déclare avoir reçu par son conseiller en énergie un rapport en énergie concluant en relation avec son assainissement énergétique et qu'il s'engage à transmettre un exemplaire sur demande à l'Administration de l'environnement (obligatoire en cas d'un conseil en énergie)

☐ Oui

☐ Non

Nom du conseiller / artisan :

Numéro de l'agrément :



4. Aides financières sollicitées

AIDES FINANCIERES SOLLICITEES

Veuillez cocher uniquement les aides sollicitées

Construction d'un logement durable

- ☐ Prime à l'établissement d'un certificat de durabilité *Lenoz*
☐ Prime pour construction d'un logement durable

Rénovation énergétique d'un bâtiment existant

- ☐ PRIME House (nouveau régime 2022)

Pour les installations techniques, veuillez vous référer à l'alinéa dédié

Installations techniques

- ☐ Aide financière pour une installation solaire thermique
☐ Aide financière pour l'installation d'une pompe à chaleur
☐ Aide financière pour l'installation d'une chaudière à bois
☐ Aide financière pour l'installation d'un réseau de chaleur et raccordement

- ☐ Aide financière pour une installation solaire photovoltaïque opérée en mode injection réseau avec demande de rémunération de l'électricité injectée au tarif d'injection garanti par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

OU

(Veuillez choisir seulement une des deux cases selon le contrat de rachat de l'électricité)

- ☒ Aide financière pour une installation solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique. Le demandeur déclare par la présente de renoncer pendant la durée de vie de son installation aux rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Lorsque le bénéficiaire cède l'installation à un autre exploitant, les conditions reprises ci-dessus sont transférées à ce dernier.

Fait à* :

Luxembourg

le* :

10 juillet 2025

Signature

Demandeur* :

Max Mustermann

FICHE(S) ANNEXE A JOINDRE

LENOZ

NCLD

COAS & DESC

SOTH-2022

POCH-2022

BOIS-2022

RACH-2022

PHOT-2022

PHOT-2022

Remplir uniquement cette partie pour les demandes d'aide concernant une installation opérée en mode autoconsommation (avec ou sans injection du surplus, sans rémunération au tarif d'injection garanti par l'État).



5. Relation bancaire

NUMERO DE COMPTE SUR LEQUEL LE DEMANDEUR SOUHAITE LE VERSEMENT DES AIDES¹

Le demandeur est le titulaire du compte : ☐ Non ☒ Oui (il suffit alors de remplir BIC et IBAN)

Titulaire du compte :

Numéro d'identification national* :

Numéro de rue* : Nom de rue* :

Code postal* : Localité* :

Code BIC : Uniquement nécessaire si banque étrangère

Numéro de compte IBAN* :

1) Un relevé d'identité bancaire (RIB) récent est à joindre.

6. Déclarations de la part du demandeur

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Le demandeur déclare par la présente :

- que le présent formulaire est dûment rempli et que toutes les indications fournies sont véridiques ;
- que la (les) fiche(s) annexe(s) correspondant aux aides financières sollicitées, avec les pièces justificatives requises, est (sont) jointe(s) ;
- que les copies jointes sont conformes aux originaux ;
- avoir connaissance que :
 - tout formulaire de demande et/ou fiche annexe incomplet(ète) lui (leur) sera retourné(e) intégralement ;
 - les renseignements fournis par le demandeur sont traités conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement veuillez naviguer vers le lien ; <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> ;
- avoir notamment pris connaissance des textes légaux mentionnés ci-après au point 7. Références légales ;
- avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'il s'engage à fournir toute information ou pièce justificative en cas de demande de l'Administration de l'environnement, respectivement des services compétents. En outre, il autorise ces services à (faire) vérifier régulièrement la véracité des données fournies partout où besoin en sera ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) récent est joint.

Fait à* :

le* :

Signature manuscrite
du demandeur* :
(ou signature digitale)

Max Mustermann



7. Références légales

- Loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et ses règlements d'exécution :
- Loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement
- Règlement grand-ducal modifié du 7 avril 2022 déterminant les mesures d'exécution de la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement
- Loi du 23 décembre 2016 portant introduction d'une certification de la durabilité des logements et portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement
- Loi modifiée du 23 décembre 2016 concernant la collecte, la saisie et le contrôle des dossiers d'aides relatives au logement
- Le règlement (UE) n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

II. **PHOT** – INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE



Fiche PHOT-2022 Installation photovoltaïque

Réservé à l'Administration

Dossier numéro AEV :



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/reader).

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande **DEPA-2022** sont indiqués les aspects financiers et les spécifications techniques de l'installation. La présente fiche peut être remplie et signée par le conseiller en énergie, la personne ayant établi le calcul de performance énergétique, l'architecte responsable du projet ou l'entreprise responsable des travaux.

Référence légale : Loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Mémorial A179/2022) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi.

1. Informations générales

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

L'immeuble se trouve à l'adresse suivante :

Numéro de rue* : Nom de rue* :
Code postal* : Localité* :

Données cadastrales (à renseigner seulement pour un bâtiment sans adresse postale) :

Commune : Section :
N°(s) cadastral (aux) :

Demande d'un bonus « Tripartite » (seulement à remplir en cas de sollicitation du bonus « Tripartite » en mode autoconsommation)

Date de la commande : La commande signée et datée est à joindre.

Pour les investissements pour lesquels la date de commande est comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 septembre 2024 inclus.

2. Coûts

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

- Les copies des factures justifiant les coûts éligibles sont à joindre à la demande et doivent être munies d'une preuve de paiement valable (tampon banque ou avis de débit). Le cas échéant, les factures peuvent se référer à un devis détaillé à joindre à la facture.
- Les coûts sont à indiquer hors tva.

Éléments éligibles*	Position(s) de la facture	Coûts éligibles (€)
Panneaux solaires photovoltaïques ou les collecteurs solaires hybrides et les fixations	1+2 (PV020580)	7.203,60 €
Câblage électrique DC et AC lié directement à l'installation photovoltaïque	3 (PV020580)	1.250,00 €
Onduleur et protections électriques	4 (PV020580)	2.566,20 €
Compteur électrique (le cas échéant)		
Installation de stockage de l'électricité (le cas échéant)	5 (PV020580)	4.489,00 €
Frais d'installation	6 (PV020580)	7.128,00 €
Total des coûts éligibles		22.636,80 €



3. Informations techniques

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type de l'installation* : ☒ Nouvelle installation

☐ Extension d'une installation existante

Mode de l'installation* :

☒ Mode autoconsommation respectivement communauté énergétique (avec renonciation aux rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire pour la part de l'électricité injectée dans le réseau, et ce pendant toute la durée de vie de l'installation)

ou

☐ Mode injection dans un réseau (avec acceptation des rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire)

Puissance totale installée (le cas échéant après extension)* :

11,88

kW_{crête}

Au cas où il s'agit d'une extension prière d'indiquer la puissance avant l'extension* :

kW_{crête}

Fabricant/marque des panneaux* : Jinko Solar

Modèle des panneaux* : Tiger Neo R 440 W JKM440N-54HL4R-B

Type des panneaux :

Nombre de panneaux* : 27

Type d'immeuble de la mise en place de l'installation :

☒ Maison unifamiliale

☐ Immeuble collectif

☐ Nombre de logements :

☐ Autre (à spécifier) :

Installation solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique combinée à une installation de stockage de l'énergie (#) : ☒ Oui ☐ Non

Fabricant/marque de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)* :

BYD

Modèle de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)* :

HVS 5.1

Capacité de stockage de l'énergie de l'installation de stockage (le cas échéant)* :

5,12

kWh

(#) Conditions d'éligibilité : La puissance électrique de crête de l'installation solaire photovoltaïque doit être supérieure à 4 kW et, dans le cas d'un immeuble collectif à plusieurs unités de logement, supérieure à 1.5 kW par unité de logement.

La capacité de stockage de l'installation de stockage de l'énergie produite doit être inférieure ou égale à 1.5 kWh par kW_{crête} de l'installation photovoltaïque lorsque l'installation solaire photovoltaïque et l'installation de stockage alimentent un bâtiment utilisé à des fins d'habitation, tout en ne dépassant pas :

- 12 kWh dans le cas d'une maison unifamiliale

- 9 kWh par unité de logement faisant partie d'un immeuble collectif

La capacité de stockage de l'installation de stockage de l'énergie produite doit être inférieure ou égale à 1 kWh par kW_{crête} lorsque l'installation solaire photovoltaïque et l'installation de stockage alimentent un bâtiment qui n'est pas utilisé à des fins d'habitation.



4. Informations concernant le déclarant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Nom* : Jean Dupont

Nom de l'entreprise* : PVLux

Fonction du déclarant* :

- ☒ Représentant de l'entreprise responsable des travaux
☐ Personne ayant établi le calcul de la performance énergétique
☐ Conseiller en énergie tel que défini par la présente loi
☐ Architecte responsable du projet

Adresse :

Numéro de rue* : 15 Nom de rue* : rue de la Montée

Code postal* : 1010 Localité* : Luxembourg

Téléphone : +352 621 654 321 E-mail : info@pvlux.lu

5. Signature

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Déclaration de l'exécutant des travaux

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare par la présente que :

1. les travaux ont été réalisés conformément aux indications fournies à la présente fiche ;

2. le cas échéant, ces indications sont conformes au calcul de performance énergétique ;

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la fiche annexe PHOT-2022 comme complète, à savoir que toutes les lignes obligatoires de la présente fiche sont remplies.

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir connaissance que les renseignements fournis par le (la) soussigné(e) sont traités conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir pris connaissance de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Mémorial A179/2022) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi (Mémorial A180/2022). Veuillez naviguer vers le lien <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.

Fait à* : Luxembourg

le* : 10 juillet 2025

Signature et cachet du
déclarant* :
(ou signature digitale)

Jean Dupont

PVLux S.A.
15 rue de la Montée
L-1010 Luxembourg

(Cachet)*

III. DEVIS

Max Mustermann
10, rue de l'Eglise
L-1234 Luxembourg**Devis pour une installation photovoltaïque**

Date	03/05/2024	Numéro de devis	03012025
Adresse du chantier	10, rue de l'Eglise, L-1234 Luxembourg		

No Pos		Unités	Prix unitaire	Prix
1	Panneaux Jinko Solar Tiger Neo R 440W JKM440N-54HL4R-B	27	170,00	4.590,00 €
2	Fourniture de la sous-structure correspondante, adaptée au toit	1	2.613,60	2.613,60 €
3	Câblage électrique	1	1.250,00	1.250,00 €
4	Onduleur hybride Kostal Plenticore G3 M 10.0 et protections électriques	1	2.566,20	2.566,20 €
5	BYD Batterie-Box Premium HVS 5.1 Capacité de stockage 5,12 kWh	1	4.489,00	4.489,00 €
6	Frais d'installation	1	7.128,00	7.128,00 €
TOTAL				22.636,80 €

Total hors TVA 22.636,80 €

TVA 17% 3.848,26 €

Total TTC 26.485,06 €

10/06/2024

Max Mustermann
Signature

IV. FACTURES ET AVIS DE DÉBIT

Max Mustermann
10, rue de l'Eglise
L-1234 Luxembourg**Facture d'acompte**

Date	14/05/2025	Numéro de facture	PV017865
Adresse du chantier	10, rue de l'Eglise, L-1234 Luxembourg	Projet	03012025

Date	Acompte	Montant
14/05/2025	Acompte 1 - avancement 30%	6.791,04 €

Total hors TVA 6.791,04 €

TVA 17% 1.154,48 €

Total TTC 7.945,52 €

Date : 14/05/2025

Bénéficiaire LUXX XXXX XXXX XXXX XXXX PVLux S.A.	Montant viré : 7.945,52 EUR
Banque de bénéficiaire XXXXXXXX	
Communication Installation photovoltaïque Mustermann Projet 03012025 - Facture PV017865	
Montant débité : 7.945,52 EUR Date valeur : 14/05/2025	

Titulaire : Max Mustermann

Max Mustermann
10, rue de l'Eglise
L-1234 Luxembourg**Facture finale**

Date	21/06/2025	Numéro de facture	PV020580
Adresse du chantier	10, rue de l'Eglise, L-1234 Luxembourg	Projet	03012025

No Pos		Unités	Prix unitaire	Prix
1	Panneaux Jinko Solar Tiger Neo R 440W JKM440N-54HL4R-B	27	170,00	4.590,00 €
2	Fourniture de la sous-structure correspondante, adaptée au toit	1	2.613,60	2.613,60 €
3	Câblage électrique	1	1.250,00	1.250,00 €
4	Onduleur hybride Kostal Plenticore G3 M 10.0 et protections électriques	1	2.566,20	2.566,20 €
5	BYD Batterie-Box Premium HVS 5.1 Capacité de stockage 5,12 kWh	1	4.489,00	4.489,00 €
6	Frais d'installation	1	7.128,00	7.128,00 €
TOTAL				22.636,80 €

Date	Acompte	Montant
14/05/2025	Acompte 1 – PV017865	6.791,04 €

Total hors TVA	22.636,80 €
Total Acomptes payés	- 6.791,04 €
Total à payer hors TVA	15.845,76 €
TVA 17%	2.693,78 €
Total TTC	18.539,54 €

Date : 22/06/2025

18.539,54 EUR

Montant débité :

18.539,54 EUR

Date valeur :

22/06/2025

Titulaire : Max Mustermann

V. FICHES TECHNIQUES

Tiger Neo N-type 54HL4R-B 425-445 Watt ALL-BLACK MODULE

N-Type

Positive power tolerance of 0~+3%

IEC61215(2016), IEC61730(2016)

ISO9001:2015: Quality Management System

ISO14001:2015: Environment Management System

ISO45001:2018

Occupational health and safety management systems



Key Features



SMBB Technology

Better light trapping and current collection to improve module power output and reliability.



Hot 2.0 Technology

The N-type module with Hot 2.0 technology has better reliability and lower LID/LETID.



PID Resistance

Excellent Anti-PID performance guarantee via optimized mass-production process and materials control.



Enhanced Mechanical Load

Certified to withstand: wind load (4000 Pascal) and snow load (6000 Pascal).



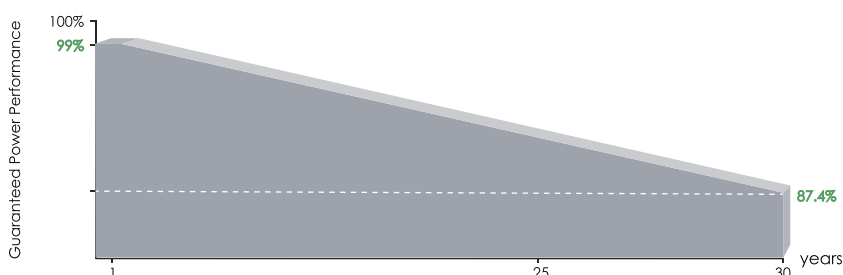
Durability Against Extreme Environmental Conditions

High salt mist and ammonia resistance.



POSITIVE QUALITY™
Continuous Quality Assurance

LINEAR PERFORMANCE WARRANTY

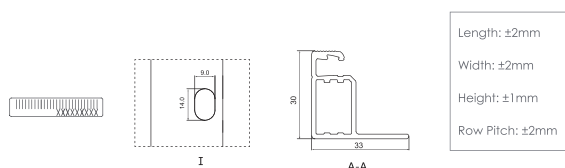
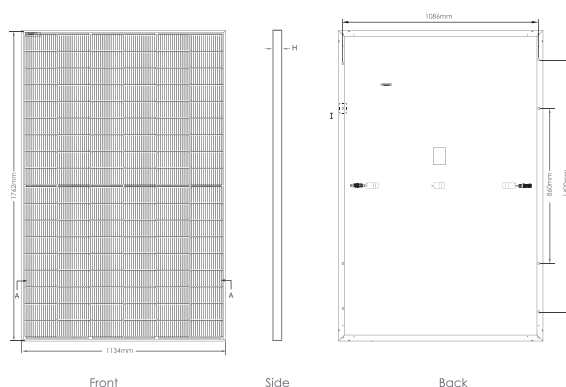


25 Year Product Warranty

30 Year Linear Power Warranty

0.40% Annual Degradation Over 30 years

Engineering Drawings

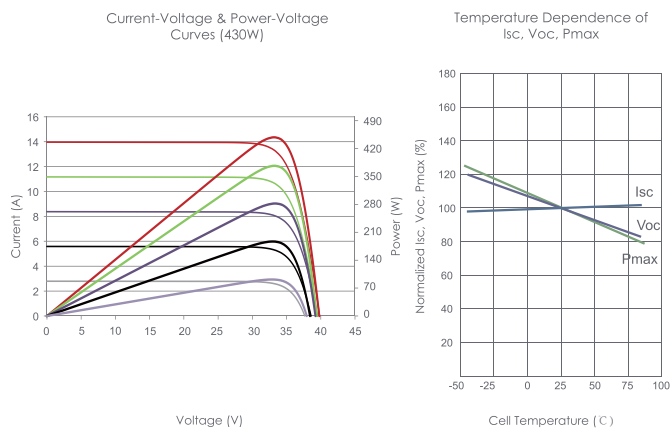


Packaging Configuration

(Two pallets = One stack)

36pcs/pallets, 72pcs/stack, 936pcs/ 40'HQ Container

Electrical Performance & Temperature Dependence



Mechanical Characteristics

Cell Type	N type Mono-crystalline
No. of cells	108 (6×18)
Dimensions	1762×1134×30mm (69.36×44.65×1.18 inch)
Weight	22 kg (48.50 lbs)
Front Glass	3.2mm, Anti-Reflection Coating, High Transmission, Low Iron, Tempered Glass
Frame	Anodized Aluminium Alloy
Junction Box	IP68 Rated
Output Cables	TUV 1×4.0mm ² (+): 400mm, (-): 200mm or Customized Length

SPECIFICATIONS

Module Type	JKM425N-54HL4R-B		JKM430N-54HL4R-B		JKM435N-54HL4R-B		JKM440N-54HL4R-B		JKM445N-54HL4R-B	
	STC	NOCT	STC	NOCT	STC	NOCT	STC	NOCT	STC	NOCT
Maximum Power (Pmax)	425Wp	320Wp	430Wp	323Wp	435Wp	327Wp	440Wp	331Wp	445Wp	335Wp
Maximum Power Voltage (Vmp)	32.37V	30.19V	32.58V	30.30V	32.78V	30.50V	32.99V	30.73V	33.19V	30.93V
Maximum Power Current (Imp)	13.13A	10.60A	13.20A	10.66A	13.27V	10.72A	13.34A	10.77A	13.41A	10.83A
Open-circuit Voltage (Voc)	38.95V	37.00V	39.16V	37.20V	39.36V	37.39V	39.57V	37.59V	39.77V	37.78V
Short-circuit Current (Isc)	13.58A	10.96A	13.65A	11.02A	13.72A	11.08A	13.80A	11.14A	13.87A	11.20A
Module Efficiency STC (%)	21.27%		21.52%		21.77%		22.02%		22.27%	
Operating Temperature(°C)	-40°C~+85°C									
Maximum system voltage	1000VDC (IEC)									
Maximum series fuse rating	25A									
Power tolerance	0~+3%									
Temperature coefficients of Pmax	-0.29%/°C									
Temperature coefficients of Voc	-0.25%/°C									
Temperature coefficients of Isc	0.045%/°C									
Nominal operating cell temperature (NOCT)	45±2°C									

*STC: Irradiance 1000W/m² Cell Temperature 25°C AM=1.5
 NOCT: Irradiance 800W/m² Ambient Temperature 20°C AM=1.5 Wind Speed 1m/s

BATTERY-BOX PREMIUM HVS / HVM

- Leistungsstarke Not-/Ersatzstrom- und Off-Grid-Funktionalität
- Preisgekrönte Effizienz dank echter Serienschaltung
- Das patentierte modulare Steckdesign erfordert keine interne Verkabelung und ermöglicht maximale Flexibilität und Benutzerfreundlichkeit
- Kobaltfreie Lithium-Eisen-Phosphat-Batterie (LFP): Maximale Sicherheit, Lebensdauer und Leistung
- Kompatibel mit führenden 1- und 3-Phasen-Wechselrichtern
- Zwei verschiedene Module zur Abdeckung des gesamten Systemgrößenbereichs
- Höchste Sicherheitsstandards wie VDE 2510-50



BATTERY-BOX PREMIUM HVS

Eine Battery-Box Premium HVS besteht aus 2 bis 5 HVS-Batteriemarken, die in Reihe geschaltet sind, um eine Kapazität von 5,1 bis 12,8 kWh zu erreichen.

Die direkte Parallelschaltung von bis zu 3 identischen Battery-Box Premium HVS ermöglicht zusätzlich eine maximale Kapazität von 38,4 kWh.

Das System kann durch Hinzufügen zusätzlicher HVS-Module oder paralleler HVS-Türme später erweitert werden.

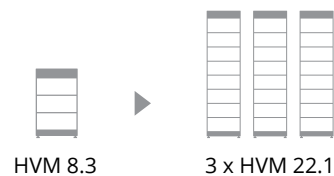


BATTERY-BOX PREMIUM HVM

Eine Battery-Box Premium HVM besteht aus 3 bis 8 HVM-Batteriemarken, die in Reihe geschaltet sind, um eine Kapazität von 8,3 bis 22,1 kWh zu erreichen.

Die direkte Parallelschaltung von bis zu 3 identischen Battery-Box Premium HVM ermöglicht zusätzlich eine maximale Leistung von 66,2 kWh.

Das System kann durch Hinzufügen zusätzlicher HVM-Module oder paralleler HVM-Türme später erweitert werden.



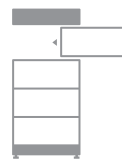
EINFACH. FLEXIBEL



Einfach Installieren
ohne Kabel



Einfach Auslegen
von 5,1 bis 66,2 kWh



Einfach Erweitern
für jede Veränderung
gewappnet



Einfach Leistungsstark
für jede Situation

TECHNISCHE PARAMETER PREMIUM HVS / HVM

				
	HVS 5.1	HVS 7.7	HVS 10.2	HVS 12.8
Batteriemodul	HVS (2,56 kWh, 102,4 V, 38 kg)			
Anzahl Batteriemodule	2	3	4	5
Nutzbare Kapazität [1]	5,12 kWh	7,68 kWh	10,24 kWh	12,8 kWh
Max. Ausgangsstrom [2]	25 A	25 A	25 A	25 A
Peak Ausgangsstrom [2]	50 A, 3 s	50 A, 3 s	50 A, 3 s	50 A, 3 s
Nennspannung	204,8 V	307,2 V	409,6 V	512 V
Spannungsbereich	160~240 V	240~360 V	320~480 V	400~600 V
Abmessungen (H/W/T)	762x585x298 mm	995x585x298 mm	1228x585x298 mm	1461x585x298 mm
Gewicht	91 kg	129 kg	167 kg	205 kg

						
	HVM 8.3	HVM 11.0	HVM 13.8	HVM 16.6	HVM 19.3	HVM 22.1
Batteriemodul	HVM (2,76 kWh, 51,2 V, 38 kg)					
Anzahl Batteriemodule	3	4	5	6	7	8
Nutzbare Kapazität [1]	8,28 kWh	11,04 kWh	13,80 kWh	16,56 kWh	19,32 kWh	22,08 kWh
Max. Ausgangsstrom [2]	50 A	50 A	50 A	50 A	50 A	50 A
Peak Ausgangsstrom [2]	75 A, 3 s	75 A, 3 s	75 A, 3 s	75 A, 3 s	75 A, 3 s	75 A, 3 s
Nennspannung	153,6 V	204,8 V	256 V	307,2 V	358,4 V	409,6 V
Spannungsbereich	120~177 V	160~236 V	200~295 V	240~354 V	280~413 V	320~472 V
Abmessungen (H/W/T)	995 x 585 x 298 mm	1228 x 585 x 298 mm	1461 x 585 x 298 mm	1694 x 585 x 298 mm	1927 x 585 x 298 mm	2160 x 585 x 298 mm
Gewicht	129 kg	167 kg	205 kg	243 kg	281 kg	319 kg

HVS & HVM

Umgebungstemperatur	-10 °C bis +50°C
Zelltechnologie	Lithium-Eisen-Phosphat-Batterie (Kobaltfrei)
Schnittstellen	CAN/RS485
IP Schutzart	IP55
Batteriewirkungsgrad	≥96%
Zertifizierung	VDE2510-50 / IEC62619 / CEC / CE / UN38.3
Anwendung	ON Grid / ON Grid + Backup / OFF Grid
Garantielaufzeit [3]	10 Jahre
Kompatible Wechselrichter	Entsprechend BYD Battery-Box Premium HVS / HVM kompatible Wechselrichterliste

[1] Nutzbare DC Kapazität, Testbedingungen: 100% DOD, 0,2C Ladung und Entladung bei +25°C ; nutzbare Kapazität ggf. abhängig vom Wechselrichter

[2] Von -10 °C bis 5 °C wird die Leistung gedrosselt

[3] Es gelten Bedingungen entsprechend der Garantie von BYD (BYD Battery-Box Premium Limited Warranty Letter)



BYD Company Limited
www.bydbatterybox.com
Global Sales: batteryboxgrp@byd.com
Global Service: bboservice@byd.com

Battery-Box EU Service Partner
EFT-Systems GmbH
www.eft-systems.de
info@eft-systems.de

Battery-Box AU Service Partner
Alps Power Pty Ltd
www.alppower.com.au
service@alppower.com.au

Battery-Box US Service
www.bydbatterybox.com
bbosuservice@byd.com

V1.6 DE



VI. RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Relevé d'identité bancaire
Bescheinigung einer Bankverbindung
Certificate of banking data

IBAN	LUXX XXXX XXXX XXXX XXXX	Type Art Type	Compte courant Girokonto Sight Account	Devise Währung Currency	EUR
BIC	XXXXXX				
Titulaire Kontoinhaber Account holder	MUSTERMANN MAX				
Adresse Anschrift Adress	10, rue de l'Eglise L-1234 Luxembourg				

VII. CONTRAT DE RACHAT

Contrat de rachat de l'électricité excédentaire (après autoconsommation) produite par des installations de production photovoltaïques

N° CTR :

PARTIES AU CONTRAT ET CLAUSES PARTICULIERES

1. Parties

Sont désignées comme « **Parties** » du présent contrat :

, ayant son siège social à
, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro , représentée
par
Luxembourg,
ci-après dénommée « »,
et

Monsieur

demeurant

à

L -

Numéro de TVA (si assujetti) :

Coordonnées bancaires pour le virement de la rémunération :

Titulaire du compte bancaire :

Coordonnées bancaires :

BIC :

ci-après dénommé le « **Producteur** ».

2. Centrale

Le Producteur exploite la centrale électrique basée sur des sources d'énergie renouvelables suivante en autoconsommation :

Adresse du site de production	N° POD

ci-après dénommée « **la Centrale** ».

**Après autoconsommation,
l'électricité excédentaire est
injectée dans le réseau au
tarif du marché**

3. Rachat de l'électricité excédentaire

Le Producteur s'engage à injecter l'électricité excédentaire (après autoconsommation) produite par la Centrale (« l'Electricité ») dans le réseau de distribution d'électricité auquel il est relié et à vendre l'Electricité à Enovos, qui accepte de la racheter, aux conditions convenues dans le présent contrat de rachat.

4. Rémunération

Enovos s'engage à rémunérer l'Electricité au prix P multiplié par la quantité d'électricité produite par la Centrale (en kWh) mais déduction faite d'une prime mensuelle pour ses services. La rémunération mensuelle est calculée chaque mois pour le mois précédent selon la formule et les paramètres suivants :

4.1 Prix P_{élec}

$$P_{\text{élec}} = \text{PMM} \times F$$

Avec :

PMM : le prix moyen du marché (PMM) est le prix « MW Solar » par kWh (exprimé en c€) du mois rémunéré qui correspond au prix de marché moyen de l'électricité produite à partir de l'énergie solaire du marché spot de la bourse d'électricité EPEX Spot SE à Paris pour la zone de l'Allemagne. Le prix « MW Solar » est publiée sur le site internet <https://www.netztransparenz.de/EEG/Marktpremie/Marktwerte> au plus tard 10 jours après la fin de chaque mois pour le mois précédent.

F : Le facteur de correction prenant entre autres en compte les risques liés à l'imprévisibilité des volumes achetés et aux prix de l'énergie d'équilibre c'est-à-dire à la fonction de responsable d'équilibre qu accepte. Le montant du facteur de correction sera indiqué dans la fiche tarifaire annexée.

4.2 Pour les services administratifs prestés, déduit une redevance mensuelle en fonction de la puissance de l'installation. Le montant de cette redevance mensuelle sera indiqué dans la fiche tarifaire annexée.

4.3 La location et l'installation des compteurs, permettant la lecture mensuelle avec courbe de charge, sont à la charge du Producteur.

5. Durée - Résiliation

5.1 Le contrat entre en vigueur le jour de la mise en service de la Centrale, ou, si postérieur, le jour de la signature du présent contrat, et est conclu pour une durée indéterminée.

5.2 Chacune des Parties pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de résiliation de 30 jours.

5.3 Toutefois, en cas d'arrêt définitif de production de la Centrale, de déplacement de la Centrale, d'erreur matérielle manifeste, notamment concernant les caractéristiques de la Centrale, en cas de communication d'informations sciemment inexactes, ou en cas de fraude ou tentative de fraude (manipulation du comptage, ...), le contrat prendra fin immédiatement avec effet à la date selon le cas soit de l'arrêt, du déplacement, de l'erreur, de la communication, de la fraude ou de la tentative de fraude, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie l'avisant de la situation constatée.

5.4 Dans les cas ci-dessus, sans préjudice de toute poursuite judiciaire et de tous dommages et intérêts, le Producteur devra rembourser à toutes les sommes indûment reçues.

6. Divers

Le Producteur déclare avoir reçu, lu et accepté les conditions générales annexées qui forment avec les présentes conditions particulières, le contrat. En cas de différence, les conditions particulières prévalent.

Fait en deux exemplaires et accepté par les Parties pour être exécuté de bonne foi.

Le

à

Bettembourg

Producteur

DocuSigned by:


Nom :